

Assemblée Générale Extraordinaire du Belharra **Watermen Club**

Samedi 13 janvier 2024

Heure de début : 18h40

Modification des statuts :

Article 2 : retrait d'une partie du 1° paragraphe pour la mettre dans un nouveau paragraphe

Article 5 : Nouvel article (obligatoire) = durée de l'association (illimitée)

Article 6 (ancien article 5) :

Nous vous proposons de fonctionner avec un système de commission afin de favoriser l'engagement des adhérents et de dynamiser l'association.

- Dans cet article nous avons donc ajouté les membres représentant de commission (intermédiaires entre le bureau et la commission).
- précision sur le statut de membre : « adhérent » (comme avant mais pas juste membre)
- en jaune les membres ajoutés.
- conditions de radiations précisées dans l'article suivant (nouvel article)
- règlement intérieur précisé dans un autre article

Article 7 :

- regroupement des conditions de radiations exposées dans plusieurs articles de l'ancienne version
- ajout des conditions de radiation des administrateurs : (idem celles de membres)
- Précision sur la condition de radiation suivante : « La radiation votée par le Conseil d'Administration pour motif grave ou non-respect d'un des articles des statuts et/ou du règlement intérieur, la personne intéressée ayant été invitée à faire valoir ses droits à la défense par courrier électronique auprès du Conseil d'Administration dans un délai d'un mois »
- précision aussi sur la condition suivante « démission » « par courrier ou courrier électronique »

Article 8 : cotisation annuelle proposée par CA et validée par AG (révisable chaque année)

Article 9 : (ancien article 12)

- précision sur la dissolution des biens : AG nomme un liquidateur(s) de biens qui doivent

aller à asso similaires.

-suppression du quorum pour dissolution

Article 10 : précision

Article 12 et 13 : modification de l'ensemble de l'article (contradiction, manque de clarté...)

VOTE POUR APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Nombre de votants : 30

Blanc : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention :

Nombre de procuration utilisée : 6

Les nouveaux statuts sont donc approuvés. Ils seront adressés aux services concernés et mis à disposition des adhérents pour consultation

Assemblée Générale Ordinaire du Belharra Watermen Club

Samedi 13 janvier 2024

Heure de début : 19h

Bilan moral :

Avant de commencer notre bilan moral pour la saison 2023, nous tenons à remercier tout particulièrement les personnes qui ont permis au Belharra de respecter ses engagements envers ses adhérents la saison passée. Mismo et Leontxo ont assuré les cours de piscines et Yon a pu relancer les cours de sauvetage côtier. Un grand merci à Cédric qui ne s'est pas ménagé pour maintenir à flot le club entre les 2 présidences et durant cette année, et ceux malgré sa démission et un agenda professionnel que je ne lui envie pas.

La nouvelle équipe élue au printemps 2023, Sandrine trésorière, Roxane secrétaire, Benoit Vice-Président et moi-même, avons été élus à la suite des démissions du bureau et de la présidente précédente. Notre première mission a été de relancer les cours afin de remettre tout le monde à l'eau, ce qui a été fait pour les adhérents du club et les groupes scolaires avec les interventions de Yon et ensuite avec le retour de Léa. Nous en avons d'ailleurs profité pour augmenter le temps de pratique en ouvrant davantage le club et en maintenant les entraînements estivaux pour tout le monde. Ceci était un souhait important pour la nouvelle équipe et une étape obligatoire afin de réinstaller un climat beaucoup plus apaisé au sein du club pour l'ensemble des pratiquants (loisirs ou compétition) Nous profitons de cette assemblée pour remercier très chaleureusement les parents qui ont assuré toute la logistique pour les championnats de France.

Très rapidement après notre élection, et malgré l'arrêt de travail de Mme LYSSANDRE, l'équipe s'est penchée sur la comptabilité et l'administratif afin de faire un état des lieux du club tout en gérant la vie quotidienne du club (vous aurez pu le remarquer nous avons ramené le départ, c'en est qu'un euphémisme ! Aujourd'hui nous sommes sur des rails, fragiles, mais nous y sommes.

Le fonctionnement actuel de notre club repose sur la présence à temps plein de Léa pour le sportif et sur Mme LYSSANDRE, à temps partiel, pour l'administratif du club. Léa assure des entraînements de qualité (sauvetage, piscine, DPS) pour nos adhérents mais aussi pour les vacanciers. Sylvie étant actuellement en arrêt maladie, le bureau s'est réparti le travail administratif et comptable. Aujourd'hui, si nous voulons inscrire dans la durée et la pérennité notre association, nous devons ouvrir le bureau et créer des commissions. Dans quel but ? répartir le travail et permettre aux adhérents qui le souhaitent d'être actifs dans la vie et la

gestion du club, améliorer notre communication envers les différents acteurs privés et collectivités, et pour terminer accroître nos ressources financières.

Avant de poursuivre, je souhaitais remercier Benoît qui nous a accompagnés dans la relance du Belharra et qui souhaite maintenant démissionner du poste de vice-président.

Bilan financier de l'exercice comptable de 2022-2023 :

Présentation d'un tableau détaillant les recettes et dépenses de l'exercice 2022-2023 ainsi que le précédent exercice 2021-2022 afin d'avoir une vision globale de l'évolution des budgets sur 2 exercices.

A noter que l'exercice 2021-2022 avait été impacté par la période Covid et les confinements successifs.



	Exercice 2022-2023	Exercice 2021-2022
DESIGNATION	RECETTES	RECETTES
Adhésions	63274.38	39257.1
Vente de prestations	11503.08	11748.50
Prestations	2282.60	3963.00
Formation	4370.28	4330.00
Stage	2389.00	3208.00
Dispositif de secours	1850.00	247.50
Pass'Sport	611.20	0.00
Subventions	6752.00	11526.68
Etat	0.00	1416.68
Conseil départemental	752.00	2610.00
Saint Jean de Luz	4500.00	4000.00
Ciboure	1500.00	1500.00
FFS	0.00	2000.00
Dons	2500.00	0.00
Evènements	2234.72	1614.38
Vente boutique	5504.92	6509.22
Autres produits	841.40	720.00
Rabais, remise et ristourne accordée par l'association	-2974.80	-4331.25
TOTAL RECETTES	89635.70	67044.63
	DÉPENSES	DÉPENSES
Rémunérations	36585.90	40860.37
CDI	29564.80	38273.09
CDD	5187.65	
Formateur Extérieur	1476.25	620.00
Autres frais de personnel	357.2	1773.68
Médecine du travail	201,60	193.60
URSSAF	20041.00	25144.47
Cotisations FFSS	3374.00	3056.00
Frais de déplacement et hébergement	0.00	1800.26
Frais Administratifs	3378.72	2678.79
Prime d'assurance	875.15	882.92
Frais postaux, Abonnement téléphonique	322.96	124.76
Fournitures administratives	330.40	842.93
Services bancaires	99.50	116.38
Autres frais sumup, stripe	29.25	49.44
Abonnement logiciel, animation	1721.46	662.36
Locations	4204.00	2664.60

Piscine	4120.00	2664.60
Vélos	84.00	0.00
Achat matériel sportif	1816.09	9013.61
Achat pour évènements (tombola, VG)	405.18	0.00
Publicité, publication	0.00	457.28
Achat pour boutique	2910.59	8986.94
Autres charges	393.00	1727.47
TOTAL DÉPENSES	73108.48	96389.79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16527.22	-29345.16

Commentaires du tableau :

Recettes :

-Adhésions : en 2022 : on comptait plus de 200 adhérents ce qui explique le montant élevé : 63274€

-vente des prestations : 2^{ème} poste générateur de recettes notamment les formations : une source de revenus importante.

-Subventions : aucune subvention de l'état (on ne connaît pas la raison car nous ne sommes pas à l'origine de cette demande). Subvention de la FFSS : baisse importante.

-Événements : vide grenier : mobilisation importante et fourniture gratuite des denrées qui ont permis de réaliser un bénéfice net (boissons chaudes et froides, viennoiseries et sandwiches) On compte sur la commission Évènement pour développer ce poste rémunérateur.

-Boutique : poste rémunérateur également, la gestion des commandes, des ventes et des stocks doit reprendre puisque sur le site de nombreux articles sont indisponibles.

-autres produits : vente des surfskis (700€)

-Rabais et remises accordés par l'asso : moins élevé que les autres années donc dû probablement au remboursement de la période covid

Dépenses :

-Rémunérations : CDI (Léa, Sylvie), CDD (Yon, Jérémy formateurs secourisme), formateurs extérieurs (facture pas un salaire)

-Autres frais de personnel comprend le remboursement de billets de train et frais de stationnement et de PV.

La masse salariale pèse énormément sur le budget du club, elle représente 2/3 des dépenses même si sur cet exercice le montant salaires et charges est moins élevé que l'année précédente car les 2 salariées en CDI ont été en arrêt maladie. Pour l'une aucun salaire n'a été versé durant son arrêt faute d'ancienneté. La seconde bénéficie d'un maintien de salaire qui représente 1/3 de son salaire habituel.

-Frais de déplacements et hébergements : à la charge des parents (covoiturage). A terme l'objectif est que le club finance ces frais.

-Frais administratifs : sommes en baisse car aucun achat de fournitures de bureau n'a été

fait. Les nouveaux membres du bureau ont fourni les fournitures nécessaires pour le classement, ont pris en charge toutes les impressions ainsi que les frais postaux.

-Baisse des frais Sumup et Stripe et services bancaires

-Abonnement logiciel : le montant est élevé car des abonnements comme Microsoft, Adobe ont été souscrits sans que l'on en comprenne l'utilité. Ils ne seront pas renouvelés.

-Location : vélos utilisés dans le cadre de DPS

-Publicité et publication : rien n'a été payé en 2022-2023. En revanche, en 2021-2022 des frais de publicité ont été versés à Facebook et à l'office du tourisme.

-Achat boutique : a rapporté moins que le coût mais on pense qu'une partie reste dans le stock de cette année

-Autres charges : engagement compétition, frais de réception pour les AG, goûter du club

Le bilan de cet exercice 2022-2023 est excédentaire de 16527€ alors que le précédent était déficitaire de 29345€.

Trésorerie :

À notre arrivée, en mars 2023, le compte était créditeur de 14€98 alors que les salaires devaient être honorés en avril. Le vide grenier programmé fin avril a permis de renflouer le compte et d'assurer le versement des salaires des 2 salariées en CDI.

En revanche, le prélèvement des cotisations URSSAF a été rejeté, nous avons donc négocié un étalement sur 12 mois du paiement de ces cotisations. En mai, les subventions de la mairie de St Jean de Luz et de Ciboure ont été versées ce qui a permis d'honorer les salaires jusqu'en août date de versement des 1ères adhésions. Le reste des charges de location de piscine par exemple seront étalées également car la priorité reste le versement des salaires. La trésorerie du club est tendue d'où l'importance de trouver des leviers pour faire rentrer de l'argent.

Une liste d'actions et solutions est proposée :

-Événements : vide grenier, stand de taloas, sandwiches et boissons lors des manifestations.

-Démarcher des partenaires pour obtenir des dons ou des services. Les partenaires pourront bénéficier d'avantages fiscaux à la hauteur de leurs dons.

-Développer la boutique : les ventes en ligne sont une bonne source de revenus, il faut à nouveau reprendre la gestion des commandes, des ventes et des stocks.

-Élargir les formations à tous les publics aux SST (salarié secouriste du travail), aux personnes en situation de handicap par exemple. Le pôle formation est géré par Cédric, il ouvre des formations très régulièrement

Nous comptons sur l'appui et l'investissement des commissions pour générer des revenus qui permettraient de promouvoir de nouveaux projets et d'acheter du matériel sportif pour tous les groupes.



J'ai une activité professionnelle très prenante et en l'absence de Sylvie Lyssandre la charge de travail en comptabilité et gestion est très lourde car elle nécessite de la régularité dans la saisie et le suivi des comptes bancaires, des factures, des devis et de la gestion RH.

Je souhaiterais donc laisser mon poste de trésorière. J'ai fait en sorte que tout soit à jour et je maîtrise le logiciel Assoconnect pour toute la partie saisie, je pourrai former mon successeur. Par conséquent, si quelqu'un souhaite se lancer ou travailler en binôme avec moi, qu'il ou qu'elle n'hésite pas.

Budget prévisionnel 2023-2024:

DESIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
Adhésions	65000.00	
Vente de prestations	15000.00	
Prestations		
Formation		
Stage		
Dispositif de secours		
Pass'Sport		
Subventions	7752.00	
Etat	0.00	
Conseil départemental	752.00	
Saint Jean de Luz	4500.00	
Ciboure	1500.00	
FFS	1000.00	
Dons	500.00	
Evènements	4000.00	
Vente boutique	5500.00	
Autres recettes	500.00	
Rabais, remise et ristourne	-1500.00	
TOTAL RECETTES	96752.00	



Rémunérations		36538.36
CDI		26145.36
CDD		8000.00
Formateur Extérieur		2000.00
Autres frais de personnel		173
Médecine du travail		220.00
URSSAF		19180.00
Cotisations FFSS		3500.00
Frais Administratifs		2957.26
Prime d'assurance		875.15
Frais postaux, Abonnement téléphonique		322.96
Fournitures administratives		330.40
Services bancaires		99.50
Autres frais sumup, stripe		29.25
Abonnement logiciel, animation		1300.00
Locations		4120.00
Piscine		4120.00
Vélos		0.00
Achat matériel sportif		800.00
Achat pour évènements (tombola,		400.00
Achat pour boutique		3000.00
Autres charges		393.00
PROJETS		500.00
TOTAL DÉPENSES		71388.62

Le budget prévisionnel est basé à minima sur le bilan de 2022-2023.

Les leviers de sources de revenus (le nombre d'adhésion, les subventions, les DPS, les formations et les événements) l'investissement des membres du bureau et les actions des commissions seront primordiales pour assurer la rentrée d'argent au club.

Concernant les rémunérations des CDI, le calcul est juste. Les CDD ont été majorés car il y aura plus de formations donc les jeunes seront davantage sollicités pour dispenser ces formations.

Des dépenses comme l'abonnement téléphonique et l'abonnement à Assoconnect, la prime d'assurance par exemple sont incompressibles.

Question adhérent : Si Sylvie revient à temps complet est-ce qu'on serait à l'équilibre ?

Sandrine : le total des salaires serait environ de 40 000€ net pour Léa et Sylvie.

A priori le budget ne serait pas à l'équilibre mais Sandrine fera le calcul en tenant compte d'un éventuel retour de Sylvie.

Bilan sportif :

L'année précédente a été quelque peu compliquée, notamment, au niveau des entraînements. Malgré tout, beaucoup d'entre vous sont restés motivés, présents et ont su donner du temps pour aider les adhérents et le club à passer cette période difficile. Je pense notamment à Nicolas, les parents et les enfants qui m'ont soutenue dans cette période délicate pour nous tous. Je remercie aussi tout ceux qui m'ont aidé lors de mon retour au club afin d'appréhender au mieux la reprise des entraînements pour la satisfaction de tous.

Pour cette nouvelle année, je souhaite que cet esprit de solidarité s'amplifie, associé à une rigueur et un dépassement de soi régulier lors des entraînements et des compétitions. J'esais que vous saurez faire les efforts nécessaires pour aller sur le chemin de la performance et réussir vos objectifs personnels tout en vous épanouissant. Je souhaite que cette année soit aussi marquée par le partage et l'entraide entre tous les adhérents. N'oublions pas que ces valeurs sont le fondement de cette belle discipline qu'est le sauvetage côtier.

En concertation avec la commission sportive nous allons continuer à développer la partie santé.

Les championnats de France vont se dérouler à Dinard et à la Turballe. Nous allons faire de notre mieux pour participer à ces compétitions. Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente fin de saison

Programme et projets pour la saison 2023-2024 :

- développement durable : journée ramassage des déchets, tri sélectif
- sportif : trophée des fêtes, championnats de France (qui vont nécessiter la mise en place de moyens financiers et humains conséquents), action dans le cadre des JO 2024 (passage de la flamme, on a proposé la participation du BWC pour être autour de la flamme)
- boîte à idée (autres propositions à mettre dedans)
- Secourisme : Dispositif Prévisionnel de Secours, formations de secourisme (nouvelles dates, ces formations s'adressent aux personnes membres ou non membre de l'association, tout âge, toute condition physique), ouverture des formations SST à destination des entreprises
- événements : vide grenier

Élection du bureau :

Présentation des candidats :

- DUNAND Romain, président
- ETEVE Roxane, secrétaire
- ARTOLA Sandrine, trésorière
- PELLE Isabel, secrétaire adjointe

Personne ne se présente au poste de trésorier adjoint.

Élection du président :

Nombre de votants : 30

Blanc : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de procuration utilisée : 6

Décision : Romain DUNAND est élu président à l'unanimité

Élection du trésorier :

Nombre de votants : 30

Blanc : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de procuration utilisée : 6

Décision : Sandrine ARTOLA est élue trésorière à l'unanimité

Élection du secrétaire :

Nombre de votants : 30

Blanc : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de procuration utilisée : 6

Décision : Roxane ETEVE est élue secrétaire à l'unanimité

Élection de la secrétaire adjointe :

Nombre de votants : 30

Blanc : 0

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de procuration utilisée : 6

Décision : Isabelle PELLE élue secrétaire adjointe à l'unanimité

Représentants des commissions :

-commission sportive : Gabi et Nicolas INDA

-commissions secourisme : Cédric



-événements et partenariat : /

-communication : /

Pas de questions

Nous vous remercions pour votre présence. Avant de clôturer l'assemblée, nous vous indiquons qu'il y a de quoi grignoter au niveau du comptoir. Bonne soirée.

Clôture de l'AGO : 19h55.

Signature du secrétaire de séance :

ETEVE Roxane



Romain Dunand

Président du Belharra Watermen Club

